



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 06 mars 2024

Objet :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le 29 février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 19

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWINTER, Vincent CLAUDIERE, Frédéric GUIRIMAND, Julien COURTIN, Dimitri BOURSAULT, Alexandre RUECHE, Jean-Clair BUCHARD, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 8

Mathieu BELKEBIR	à	Vincent CLAUDIERE
Siham ROUSSEL	à	Eve VON TSCHIRSCHSKY
Maélys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Laurent MITON	à	Dominique DURAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Stéphanie BANCAL	à	Alexandre RUECHE
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Claude MAQUIS
Patrick BOYKIN	à	Jean-Clair BUCHARD

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 19 REPRESENTES : 8 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5°,

VU la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 publiée au JO du 30 décembre 2023 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le règlement intérieur du Conseil municipal de Bailly, approuvé par délibération n°2020-068 du 8 décembre 2020 et modifié par délibération n°2022/20 du 01 juin 2022 ;

CONSIDERANT la réunion de la Commission des finances du 28 février 2024 ;

CONSIDERANT la présentation en séance du rapport d'orientation budgétaire 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Budget et finances, aux Affaires Générales et au Développement Economique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE DE PRENDRE ACTE que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville de Bailly, a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2024.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 06 mars 2024



Jacques ALEXIS
Maire de Bailly